

Résolution sur la mise en œuvre des codes de la famille

Antananarivo, (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée et ratifiée par tous les États membres de la Francophonie ;

CONSIDÉRANT que plusieurs États parties ont émis des réserves à l'égard notamment de l'article 16 qui porte sur le mariage et la vie de famille ;

SOULIGNANT que, malgré l'adoption et la réforme de codes de la famille par plusieurs États de la Francophonie, ceux-ci ne sont souvent pas respectés dans la pratique ;

Le Réseau des femmes parlementaires

AFFIRME qu'aucune raison ne devrait être évoquée par les États parties en lien avec leurs obligations à la CEDEF afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violences envers les femmes, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Pékin de 1995 et à la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes de 2010 ;

INCITE les États à mettre en œuvre de manière effective les réformes intégrées dans les codes de la famille et autres textes législatifs et/ou réglementaires, conformément à leurs engagements et aux dispositions comprises dans la CEDEF, dans la perspective du plein exercice des droits reconnus par la convention ;

INVITE les États à initier des démarches concrètes et à mettre en place des mécanismes nationaux en vue de leur adhésion pleine et entière à la CEDEF ;

DEMANDE aux États de mener des actions d'éducation afin d'informer les populations sur les dispositions de la CEDEF.